

Programme d'encouragement pour les installations frigorifiques respectueuses du climat

## Prime exceptionnelle pour un remplacement

La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> KliK soutient les boulangeries artisanales dans le remplacement anticipé d'une installation frigorifique utilisant des fluides frigorigènes nocifs pour le climat. Les dix premiers projets pour lesquels une demande est déposée et qui sont mis en œuvre recevront en plus du subside ordinaire une prime de 5 000 francs.



Sans possibilité de réfrigération, tout s'arrête dans une boulangerie. La fondation KliK soutient les boulangeries pour le remplacement anticipé d'installations frigorifiques d'un certain âge.

Pour les boulangeries artisanales, le remplacement d'une installation frigorifique représente un investissement considérable. La plupart des entreprises attendent qu'il devienne inévitable. Cette temporisation n'est pas sans risque. En cas de défaillance, les coûts de réparation peuvent s'avérer élevés; sans parler des interruptions de production et des autres désagréments. Et souvent, il n'y a pas d'autre solution que de remplacer l'ancienne installation par une nouvelle.

Quiconque se sépare de manière anticipée de son ancienne installation fonctionnelle peut percevoir des subsides pour son remplacement. Les subsides versés par la fondation KliK pour les installations typiquement utilisées dans les boulangeries s'élèvent entre 15 000 et 20 000 francs pour

le remplacement d'une installation frigorifique fonctionnelle utilisant un fluide frigorigène nocif pour le climat par une nouvelle utilisant un fluide frigorigène respectueux du climat. Cette proposition concerne toutes les installations âgées de moins de 20 ans; moins de 30 ans si le compresseur a été remplacé au cours des cinq dernières années.

### Bénéficiaire dès à présent d'une prime

Il est actuellement particulièrement intéressant pour les boulangeries artisanales d'envisager le remplacement anticipé de leur installation frigorifique. KliK soutient au moyen d'une prime exceptionnelle de 5 000 francs qui s'additionne aux subsides « ordinaires » les dix premiers projets pour lesquels une demande est déposée.

Toutes les conditions de participation doivent cependant être réunies et le projet doit être mis en œuvre avec succès d'ici fin 2021.

Les boulangers sont invités à discuter du programme d'encouragement de KliK avec leur spécialiste du froid. Ils peuvent le mandater pour déposer une demande de subside auprès de la fondation.

L'entreprise spécialiste du froid ne doit pas travailler gratuitement: si le projet est soutenu par la fondation, le spécialiste du froid perçoit une compensation forfaitaire de 400 francs. Plus d'infos sur: [froid.klik.ch/boulangeries](http://froid.klik.ch/boulangeries).

Darja Tinibaev, resp.  
du programme pour un froid écologique de la fondation KliK

### Fondation KliK

La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub> KliK est le groupement de compensation de CO<sub>2</sub> du secteur des carburants fossiles mis en place dans le cadre de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Elle accomplit pour le compte des sociétés pétrolières responsables de la mise à la consommation de carburants fossiles l'obligation légale qui leur incombe de compenser une partie des émissions de CO<sub>2</sub> résultant de l'utilisation des carburants. A cet effet, elle encourage en Suisse des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi de manière active à une protection durable du climat.